ANNEXE N° 6

Budget Primitif 2025
du Budget Principal de la Commune de Vergèze
*
Note de Présentation Brève et Synthétique

L'article 107 de la Loi NOTRe **n° 2015-991 du 7 août 2015** modifie les articles L2313-1, L3313-1 et L4313-1 du code général des collectivités territoriales, relatifs à la publicité des budgets et des comptes.
Les communes doivent réaliser une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles à joindre au budget primitif et au compte administratif.

*

Les éléments ci-dessous présentent
le projet de budget 2025 avec pour mémoire le budget de l'année 2024

*

LES RESULTATS de l'exercice budgétaire 2024 sont repris dans le budget primitif 2025 et présentent comme suit :

- **Un excédent d'investissement de** **860 104,74€**
- **Un excédent de fonctionnement de** **4 181 960,34€ dont 641 000 € sera capitalisé**

*

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2025

	Dépenses de fonctionnement	BP 2024	BP 2025
011	011 charges à caractère général	2 343 130	2 266 153
012	012 charges de personnel	3 867 702	4 059 500
014	014 charges en atténuation	220 000	160 000
65	65 charges de gestion courante	958 861	981 913
66	66 charges financières	200 000	170 000
67	67 charges exceptionnelles	24 000	4 000
68	68 dotations aux provisions et dépréciations		13 482
022	022 dépenses imprévues		
023	023 virement à la section d'investissement	2 991 599	2 320 239
042-043	042 - 043 opérations d'ordre	790 000	1 050 000
	Total Dépenses de fonctionnement	**11 395 293**	**11 025 287**

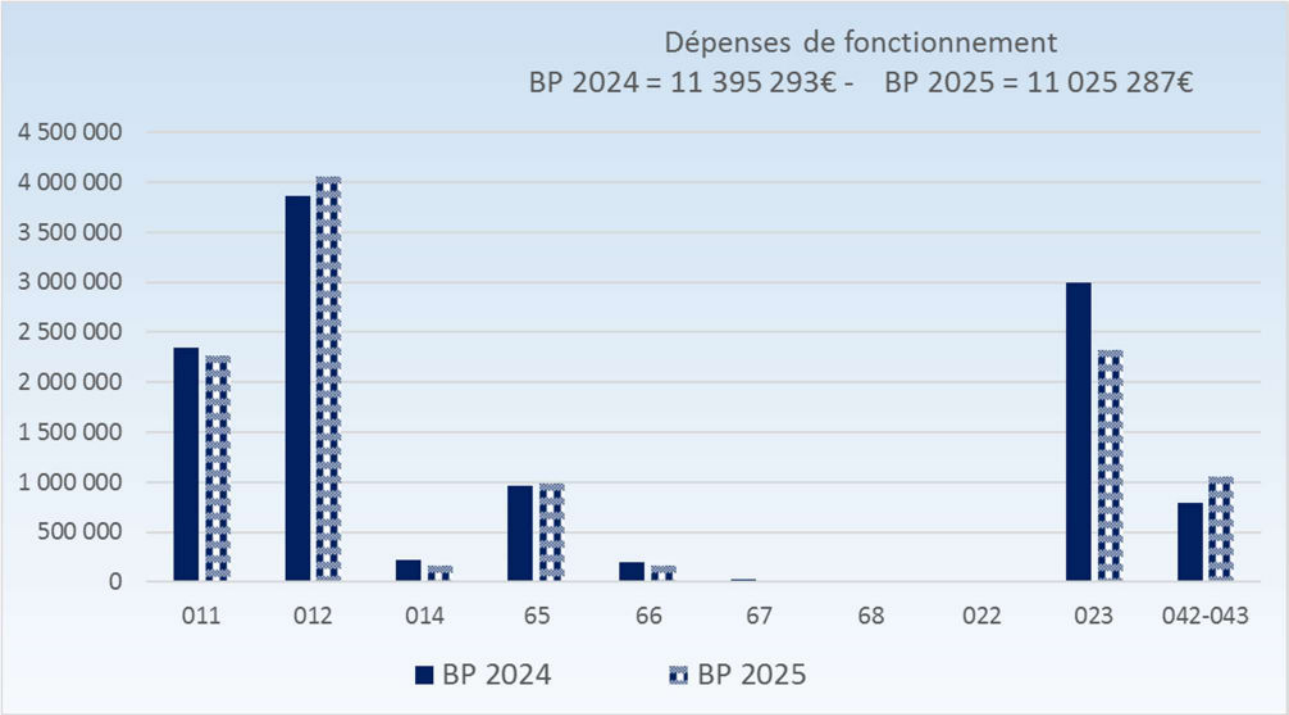

<u>011 – Charges à caractère général</u> **BP 2024 = 2 343 129.92 €** **-** **BP 2025 = 2 266 153,24€**

Après une année 2023 marquée par une inflation exceptionnelle, notamment dans le domaine de l'énergie, le budget 2024 est resté soumis à cette forte pression et aux incertitudes dépendant de la situation géopolitique internationale.
Le budget 2025 tient compte du ralentissement de l'inflation en 2024.
La stabilisation des prix de l'électricité, la maîtrise de la consommation ainsi que les travaux entrepris pour favoriser les économies d'énergie se reflètent dans les prévision budgétaires 2025

Evolution des inscriptions budgétaires de 2023 à 2025 :
- BP 2023 = 348 987 € ; CA 2023 354 210 € ;
- BP 2024 = 424 700 € ; CFU 2024 : 269 298.32 €
- BP 2025 = 374 700 € -11% par rapport à 2024 (reprise du montant de 2023).

Consommation électricité communale depuis 2022 :
2022 : 1 050 501 KW
2023 : 829 766 KW
2024 : 824 776 KW

Secteur par secteur, les évolutions majeures des charges à caractère général sur le budget 2024 de la commune sont reprises ci-dessous :

<u>Ecoles Maternelle et Elémentaire</u>
Les moyens financiers alloués aux écoles cette année tiennent compte du contexte économique actuel. Les effectifs occasionnent aussi de petites variations par rapport au budget 2024.

Ecole élémentaire : 325 au 1er janvier 2025 349 au 1er janvier 2024
Soit 24 170,25 € de dotation (-1 784,88 €)
Ecole maternelle : 186 au 1er janvier 2025 180 au 1er janvier 2024
Soit 13 120,44 € € de dotation (+423.24€)

<u>Festivités</u>

Le programme des festivités sur l'année 2025 est reconduit.
Les évènements organisés ont un grand succès auprès de la population Vergézoise, les vendredis de Vergèze et le marché de Noel en sont de beaux exemples.
Rappel des évènements de l'année : le carnaval, la Vergézoise, la fête votive de juillet, les vendredis de Vergèze, Octobre Rose, les illuminations festives et le Marché de Noël.

La communication – moyens et outils + Bulletin
La commune souhaite poursuivre et optimiser les actions de communication sur les bulletins municipaux, les comptes Facebook, X (ex twitter) et la création du compte Instagram de la ville.
La promotion des grands projets de la commune fait partie également des objectifs de la communication.

Actions culturelles :
Malgré les difficultés que subit le secteur culturel, dues à la hausse des frais généraux, le maintien du budget est proposé.
Depuis 2023, la commune a fait appel à des producteurs pour compléter la programmation. A la vue du succès de cette formule, elle a été reconduite en 2024 et proposée à nouveau en 2025 avec notamment une programmation d'artistes humoristes.
Le fonctionnement de la bibliothèque s'inscrit dans la continuité sur le fond et le budget est maintenu.

Protocole :
Le Budget attribué au service Protocole, qui gère les manifestations hors saison culturelles et festivités est maintenu, en effet de nombreux projets d'investissement arriveront à terme en 2025, et des inaugurations seront organisées à cette occasion afin d'y associer la population et de remercier les nombreux partenaires financeurs.

L'administration générale
Il est à noter que le secteur de l'assurance subit encore cette année une forte augmentation par rapport à l'année dernière (+13 000 euros) ainsi que les frais de maintenance informatique (+12 000 €)

Centre Technique Municipal
Les moyens attribués aux services du Centre Technique Municipal sont en légère baisse par rapport à 2024 (-1.14%). Le remplacement de 3 véhicules vétustes en 2024 , l'achat d'une mini-pelle et la mutualisation de la nacelle avec la CCRVV contribuent à cette baisse.

Accueil/Cohésion/ sociale
Le Service accueil cohésion sociale développe de nombreux services pour le public.
L'accueil à l'hôtel de ville, avec en moyenne plus de 2300 accueils physiques et téléphoniques par mois fait partie des services importants pour la commune.
Depuis 2023, le service carte d'identité/passeport a été créé. Avec plus de 2000 demandes par an, ce service rencontre un vrai succès.
Enfin, le réseau France service assure la continuité du service public.
Le budget service Accueil/Cohésion sociale reste stable.

Les dépenses du chapitre 011, liées aux décisions de l'équipe municipale et aux contraintes de l'actualité qui s'imposent à la collectivité, ont été maîtrisées lors de l'exécution budgétaire de 2024 grâce à un contrôle de gestion respecté. C'est pourquoi malgré un contexte économique incertain, la volonté politique dans la construction du projet de BP 2025 sur les charges de gestion courantes est de poursuivre cet effort.
Ainsi globalement pour 2025, le projet de chapitre 011 va se situer aux alentours de 2 266 153,24€ soit une variation de BP 2024 à BP 2025 de -3.29%.

*

Chapitre 012 – Charges de personnel **BP 2024 = 3 867 702.49 €** **BP 2025 = 4 059 500,00€**

Le chapitre 012 qui s'élevait à 3 867 702.49€ en 2024 est porté à **4 059 500,00€** en 2025 (**+4.96%).**

Les prévisions des charges de Personnel 2025 prennent en compte :

¤ la rémunération du personnel en place,

¤ le remplacement des agents mutés dans une autre collectivité ou partis à la retraite en 2024 et la prise en compte des départs annoncés pour 2025,

¤ les crédits utiles pour rémunérer le remplacement de congés de maternité et maladie,

¤ les charges évolutives ordinaires, le GVT (glissement vieillesse technicité) : avancement d'échelon, avancement de grade, promotion interne, frais de validation de services des agents (reprise d'années de cotisation après titularisation etc…) ;

¤ les charges liées à des décisions gouvernementales :

Augmentation des cotisations CNRACL de 4 points : il était prévu une forte hausse lors de la 1ere présentation du projet de loi de finance 2025, cette hausse a été maintenue par précaution sur le présent BP 2025.

¤ les décisions liées aux projets de l'équipe municipale :

La commune a amélioré le pouvoir d'achat des agents dans le cadre du dialogue social concrétisé en novembre 2024 par la revalorisation du régime indemnitaire à savoir :

- l'augmentation de l'indemnité de fonctions de sujétions et d'expertise (IFSE mensuel)
- le complément indemnitaire annuel (CIA) à compter du 1er janvier 2025

014 – Atténuations de produits **BP 2024 = 220 000** **BP 2025 = 160 000**

Ce chapitre retrace

1° les dépenses de contribution de la commune au fonds de péréquation des recettes fiscales communales et intercommunales (FPIC). Ce dispositif imposé aux collectivités a pour objectif de rendre plus « juste et efficace » la répartition des richesses entre collectivités. Les dépenses sont en augmentation chaque année (de 22 000 € en 2012 pour atteindre 108 380 € en 2024). Dans le cadre de la préparation budgétaire, une prévision de 110 000 € a été inscrite pour 2025.

2° Le montant versé par la commune au titre du prélèvement de la contribution pour le redressement des finances publiques. La DGF après avoir diminué tous les ans depuis 2014, est devenue depuis 2017 un prélèvement sur les produits de la fiscalité de la commune. En 2023, la commune a bénéficié de la suppression de l'écrêtement de la Dotation Forfaitaire reconduite depuis. Une prévision de 49 000 € a été inscrite pour l'année 2025

65 – Autres charges de gestion courante **BP 2024 = 958 861.09** **BP 2025 = 981 913,36**

Ce chapitre retrace les dépenses des subventions aux associations, les participations versées au SDIS et autres organismes, les indemnités versées au Maire et aux Adjoints.

Subventions aux associations : Pour 2025, l'étude des demandes de subvention a tenu compte :

- des actions réalisées par les associations en 2024
- des dossiers présentés
- des excédents constatés sur les comptes des associations
- du nombre d'adhérents, des actions proposées pour 2025

Une enveloppe globale de 148 000 € a été actée pour 2025.

CCAS : En 2025 la subvention de la commune pour l'équilibre du budget du CCAS s'élèvera à 106 000 €, cette progression permettra financer l'augmentation des couts mais également de soutenir la mise en œuvre de nombreuses actions proposées par le Centre socio-culturel cette année.

Smeg30 : Il s'agit de la cotisation pour la participation au fonctionnement du syndicat 22 000 €

SDIS : la contribution de la collectivité sera portée à 328 075.89€ soit + 1.27% par rapport à 2024.

Indemnités des Elus : l'enveloppe demeure stable soit environ 151 500 €.

66 – Remboursement de la dette (partie intérêts) BP 2024 = 200 000 BP 2025 = 170 000

Les dépenses imputables à la dette interviennent sur plusieurs chapitres du budget
. le chapitre 66 (annuité – partie intérêts) en dépenses de fonctionnement,
. le chapitre 16 (annuité – partie capital) en dépenses d'investissement,
. le chapitre 76 (encaissement du fonds de soutien de l'Etat pour la sortie des prêts toxiques : 183 644 €).
Depuis le 1er/1/2018 la dette de la commune est constituée de 5 prêts ci-dessous, tous qualifiés 1A dans la charte Gissler ; elle sera totalement remboursée en 2033.

Désignation	Capital (€)	Origine	Dernière échéance	Durée	CRD au 1/1/2025
CLF000011-518	1 524 490,17	12/09/2002	01/10/2032	30 an(s)	619 471,43
MIS 506729 IRA CMS	930 000,00	01/01/2016	01/08/2028	13 an(s)	286 153,86
MIS 506729 R CMS	3 323 624,82	01/01/2016	01/08/2033	18 an(s)	2 020 920,94
MIS 506731 R CHF	1 924 798,40	01/01/2016	01/08/2029	14 an(s)	841 870,12
MIS 506731 IRA CHF	3 100 000,00	01/01/2016	01/08/2028	13 an(s)	953 846,14
				total	4 722 262,49

L'annuité 2025 se décompose ainsi :
Environ 156 471.17 € d'intérêts + 712792.39 € de capital soit un total de …869 263.56 €.
Globalement, le chapitre 66 va baisser légèrement : à 170 000 € en 2025 contre 200 000 € en 2024 eu égard à baisse des taux d'intérêts sur l'emprunt à taux variable.

67 – charges spécifiques BP 2024 = 24 000 BP 2025 = 4 000

Le chapitre 67 est de moins en moins utilisé en M57 au profit du chapitre 65. Il se résume désormais essentiellement aux annulations de titre sur exercices antérieurs.

68 – dotations aux provisions et dépréciations BP 2024 = 0,00 BP 2025 = 13 482.00€

Ce sont les provisions pour créances irrecouvrées 2023 pour ANV (admission en non-valeur)

023- Virement à la section d'investissement BP 2024 = 2 991 599.43 BP 2025 = 2 320 238,93

Le **chapitre 021, « *virement de la section de fonctionnement* »**, en recettes d'investissement et le chapitre 023, « ***virement à la section d'investissement* »,** en dépenses de fonctionnement, de montants égaux, sont destinés à traduire *dans le budget* l'estimation de la part d'excédent de fonctionnement qui pourra être consacrée au financement d'investissements (« l'autofinancement »). Mais ils ne donnent pas lieu à réalisation en cours d'année car, tant que les comptes de l'année ne sont pas arrêtés, il n'est pas possible de savoir de combien sera l'excédent de fonctionnement.

042 – Opérations d'ordre BP 2024 = 790 000 BP 2024 = 1 050 000

¤ les écritures d'amortissements en forte augmentation du au passage au prorata temporis sur l'amortissement.
¤ les écritures d'étalement des charges de la sortie de la dette toxique sur la même durée des prêts

*

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2025

	Recettes de fonctionnement	BP 2024	BP 2025
002	002 excédent ordinaire reporté	4 109 191	3 540 960
013	013 atténuation de charges	47 000	45 000
70	70 ventes de produits, services	58 900	90 600
73111	73111 TH TFB TFNB	2 081 000	2 380 000
73211	7321 TP reversée par la Communauté	2 021 362	2 021 362
73144	73144 surtaxe minérale	500 000	200 000
73	73 autres impôts et taxes	344 000	384 000
74	74 dotations, subv., participations	208 800	200 000
74833	74833 Compensation exonération Taxes FB & FNB	1 617 000	1 780 000
75	75 autres produits de gestion courantes	212 814	187 000
76 - 77	76 produits financiers et 77 produits exceptionnels	188 644	188 644
78	78 reprises sur provisions et dépréciations		1 139
042	042 Opérations d'ordre	6 582	6 582
	Total recettes de fonctionnement	11 395 293	11 025 287

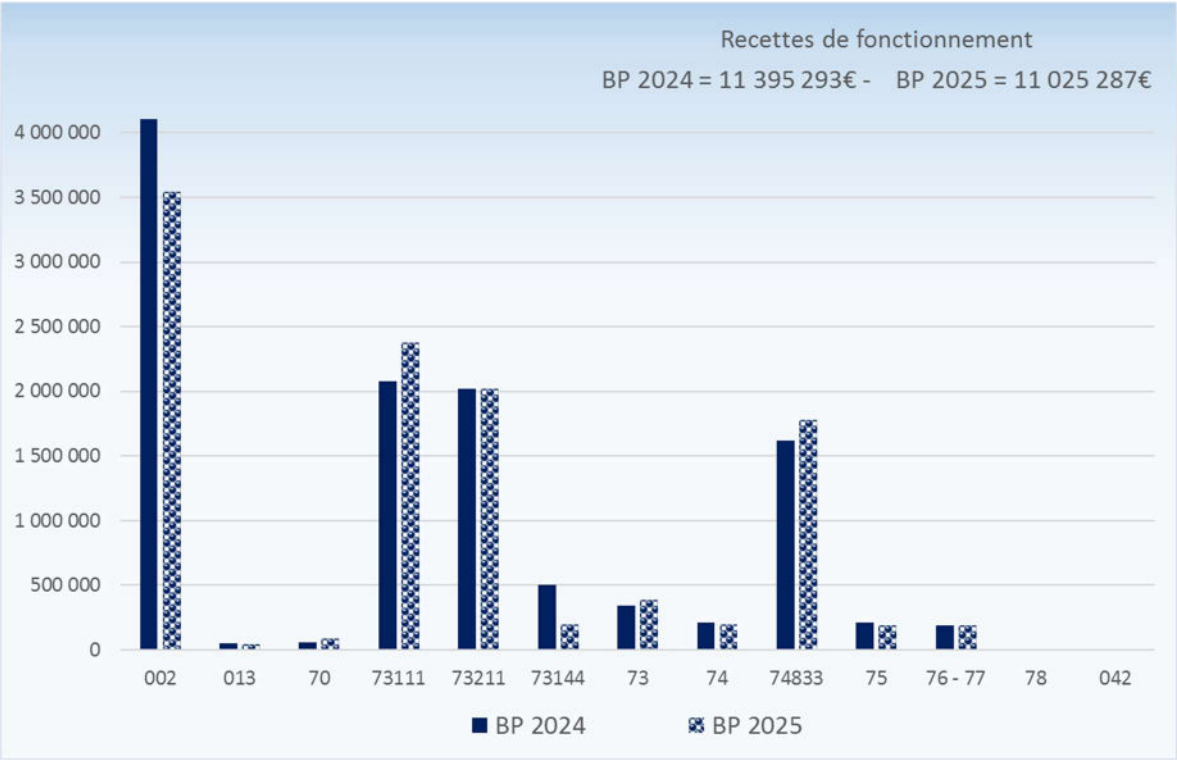

002 – Reprise de l'excédent de l'année n-1 **BP 2024 = 4 109 191,24** **BP 2025 = 3 540 960,34**

013 – Atténuations de charges **BP 2024 = 47 000,00** **BP 2025 = 45 000,00**

Sont encaissés sur ce chapitre :

- le retour des remboursements de maladie d'agents dans le cadre de la couverture d'assurance souscrite par la commune,
- la participation du SDIS dans le cadre des mises à disposition d'agent pompier volontaire,
- la participation des agents pour les tickets restaurant (50% du ticket d'une valeur de 6 € est pris en charge par la collectivité et 50 % est pris en charge par l'agent),

70 – Produits des services du domaine et ventes diverses **BP 2024 = 58 900,00** **BP 2025 = 90 600,00**

Le chapitre regroupe les recettes des prestations proposées par la commune, dont les tarifs sont adoptés en Conseil Municipal :
- locations des salles, prêts de matériels,
- adhésions à la bibliothèque, vente du livre de Vergèze…
- concessions caveaux, columbarium, cavurnes….

73- 731– Impôts et taxes **BP 2024 = 4 946 362,00** **BP 2025 = 4 985 362,00**

Trois sources majeures de produits sont encaissées sur ce chapitre :

A. **L'attribution de compensation** reversée par la Communauté de Commune Rhôny Vistre Vidourle (CCRVV) pour 2 021 361,96 € - Montant inchangé depuis 2013.

B**. La surtaxe sur les eaux minérales** :
Avant 2016, tous les forages de production d'eau étaient situés sur la commune de Vergèze (4), qui a connu une augmentation continue de sa surtaxe minérale depuis 2008.

Depuis le 1er juin 2016, un premier forage a été mis en production sur la commune d'Uchaud, qui perçoit depuis une part du produit de la surtaxe sur les eaux minérales (ce qui a entraîné une réduction de produit d'environ 20% à production égale).

Toujours en recherche d'optimisation et de sécurisation de ses ressources, la société Nestlé Waters a mis en production un deuxième forage sur Uchaud le 1er avril 2018, puis un troisième en mars 2021.

En fin d'année 2022, la surtaxe à subit une forte baisse liée à une baisse des volumes de vente en France de la Société Nestlé Waters Supply Sud consécutive à des mesures prise dans l'usine de Vergèze pour répondre à des enjeux environnementaux importants et une conjoncture économique sans précédent.

Concernant l'année 2025, le contexte actuel autour de l'usine Perrier et l'absence de législation concernant une surtaxe sur les eaux et non plus seulement les eaux minérales ne permettent pas d'envisager une quelconque évolution positive des recettes attendues. La surtaxe minérale est donc estimée à 200 000 € en 2025 contre 500 000 € au BP 2024 n'ayant plus que 2 forages en activité.

C. Le produit de la fiscalité locale (Taxe habitation, Taxe Foncier Bâti et Taxe du Foncier non bâti)

Les actualités financières lourdes des dernières années avaient conduit la commune en 2018 à décider une hausse de la fiscalité sur le taux du foncier bâti de 15 %, qui est passé ainsi de 19,94% à 22,93%. Depuis, les taux sont restés stables.

En 2021, avec la poursuite de la réforme fiscale, les communes sont compensées par un transfert de la part départementale de foncier bâti matérialisée par le cumul des taux de foncier bâti de la commune et du taux du département (24,65%) soit un taux pour 2021 de 47,58% (22,93%+24,65%) reconduit en 2022.

Comme annoncé lors du débat d'orientation budgétaire, il est proposé de ne pas augmenter les taxes locales en 2025.

Pour rappel ci-dessous les taux moyens communaux 2023 nationaux et départemental

Pour information	Taux moyens nationaux 2023	Taux moyens départementaux 2023	Taux de la commune 2025
Taxe foncière sur propriétés bâties	39,42%	49,81%	47.58%
Taxe foncière sur propriétés non bâties	50,82%	70,61%	54,81%

un produit fiscal prévisionnel d'environ de **2 380 000 euros** est inscrit au budget primitif rappelant que les compensations liées aux taxes foncières sont reversées au chapitre 74 depuis 2021

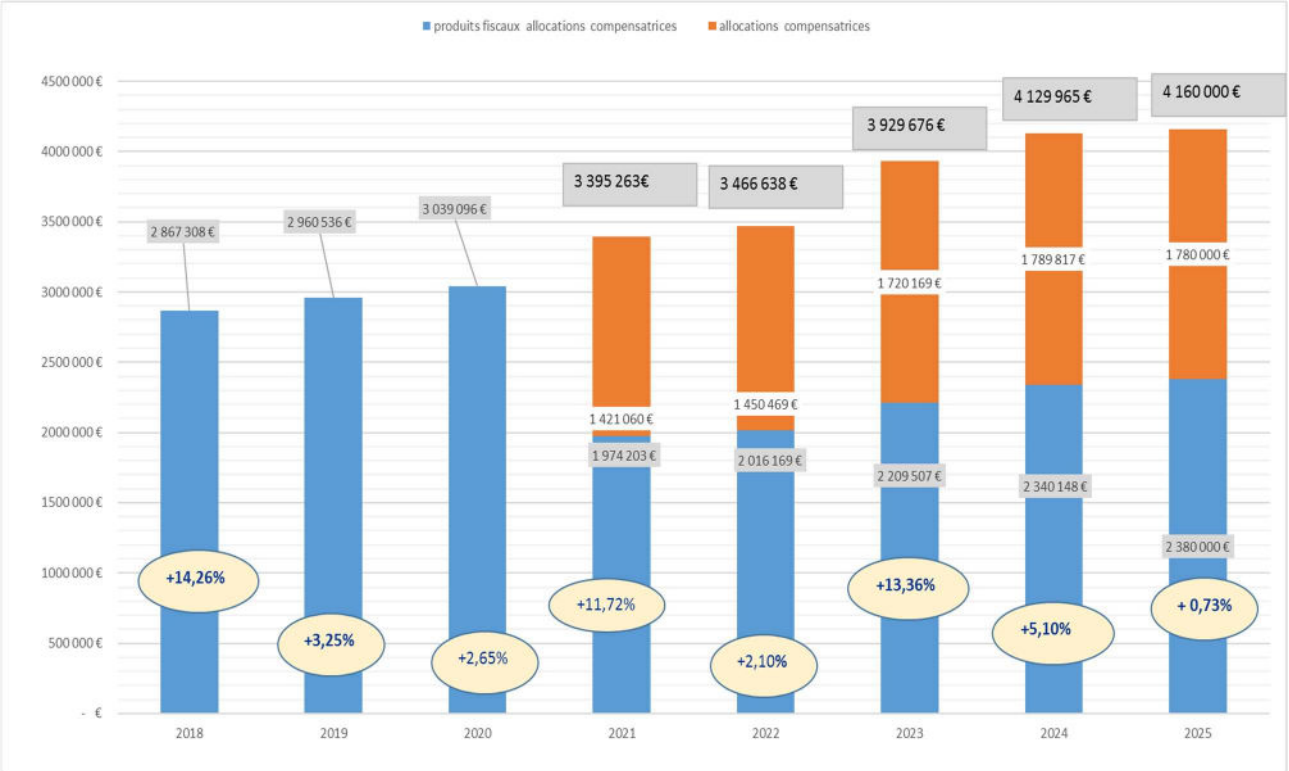

	de 2003 à 2017 soit durant 15 ans Taux de fiscalité stables	2018	2019 et 2020 : taux inchangés	2021-2022 : taux liés à la réforme	2023-2025 : taux inchangés
Taxe habitation 2023 THRS	8,61%	8,61%	8,61%	non voté fixé par la réforme	8,61%
Taxe Foncier Bâti	19,94%	22,93%	22,93%	47,58%	47,58%
Taxe Foncier non bâti	54,81%	54,81%	54,81%	54,81%	54,81%

*** ancien taux TFB du département (24,65%) + taux TFB de la commune (22,93%) = 47,58 %

D. Autres taxes encaissées sur le chapitre : les taxes de séjour, taxes sur l'électricité, taxes additionnelles sur les droits de mutation (lors de transactions immobilières), taxes sur publicité extérieure…

74 – Dotations et participations **BP 2024 = 1 825 000,00** **BP 2025 = 1 980 000,00**

Sur ce chapitre sont encaissées les recettes : la Dotation de Solidarité Rurale, les compensations de l'Etat sur les exonérations, le FCTVA sur le fonctionnement, la participation de l'Etat au fonctionnement de France Services (après labellisation de la MSAP) …

A souligner depuis 2021, la compensation des pertes de contributions directes est versée sur le compte 74834 au détriment du 73111.

75 – Produits de gestion courante **BP 2024 = 212 813.57** **BP 2025 = 187 000.00**

La commune est propriétaire de quelques bâtiments loués à des professionnels, commerces, administrations, et un petit nombre de logements loués à des agents, des professeurs des écoles.

Le produit global des locations est d'environ 107 000 €/an.

A noter que ce chapitre n'encaisse plus les droits d'entrées de spectacles produits par la Commune, les recettes des encarts publicitaires du bulletin municipal qui sont versés désormais au profit du chapitre 70, il enregistre toujours la participation de la CCRVV au fonctionnement du local mis à disposition pour la cantine et les remboursement de sinistres ……

76 - 77 – Produits financiers et exceptionnels **BP 2024 = 188 644,00** **BP 2025 = 188 644,00**

Sur le chapitre des produits financiers, la commune encaissera le fonds de soutien versé par l'Etat dans le cadre de l'accompagnement à la sortie des prêts toxiques pour un montant de 183 644 €.
5000,00 ont été rajouté pour le cas d'une recette exceptionnelle

78 – Reprise sur provisions et dépréciation **BP 2024 = 0,00** **BP 2025 = 1138.61€**

Ce sont les reprises sur provisions créances irrecouvrées 2022 pour ANV (admission en non-valeur)

042– Opérations d'ordre **BP 2024 = 6 582.12** **BP 2025 = 6 582.12**

Ecritures d'ordre pour amortir des subventions reçues à titre de la participation du SMEG30 pour notamment des travaux d'enfouissement d'éclairage public. Le montant a été ajusté.

*

DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2025

	Dépenses d'investissement	BP 2024	BP 2025
040 & 041	040 & 041 Opérations d'ordre et patrimoniales	264 582	76 582
10 & 13	taxe d'aménagement et reversement participation	35 000	35 000
16	16 emprunts et dettes	700 000	720 000
20 - 204 - 21	20 immobilisations incorporelles, 204 subventions d'équipements versées , 21 immobilisations corporlles	2 218 822	1 350 918
23	23 immobilistions en cours	5 692 863	4 349 944
45411	45411- Travaux effectués d'office	5 000	0
	Total des dépenses d'investissement	**8 916 267**	**6 532 444**

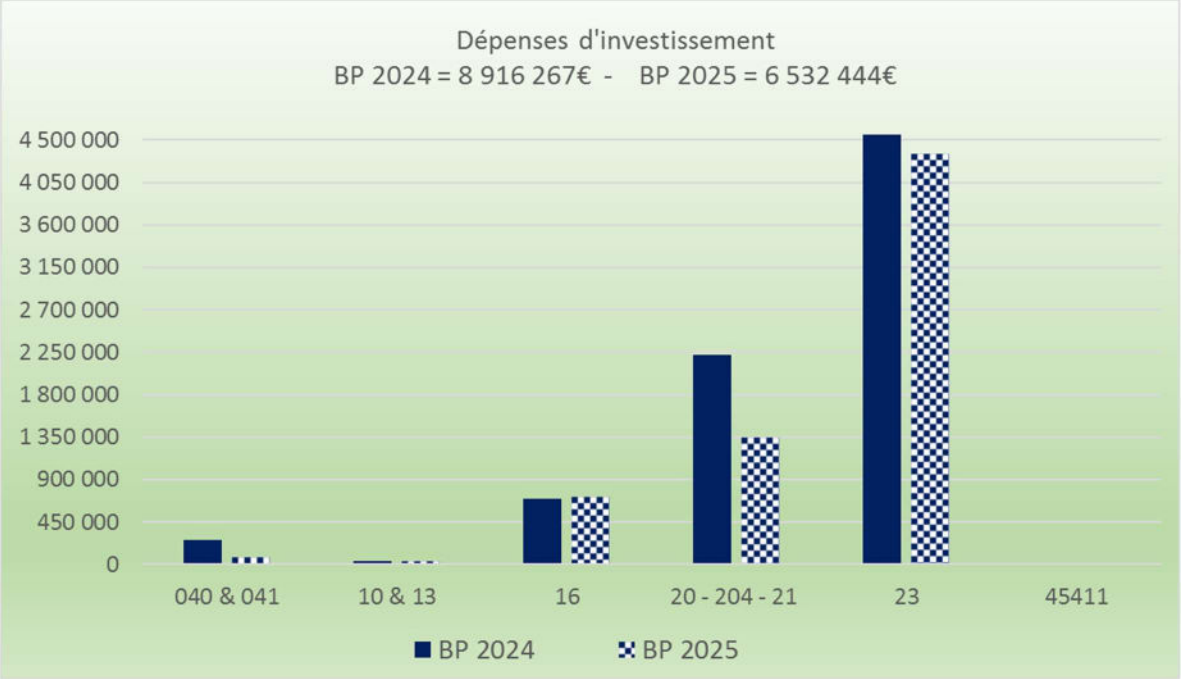

040 – Opérations d'ordre **BP 2024 = 6 582.12** **BP 2025 = 6 582.12**

Ecritures d'ordre pour amortir des subventions reçues à titre de la participation du SMEG30 pour notamment des travaux d'enfouissement d'éclairage public.

041-Opérations patrimoniales **BP 2024 = 258 000** **BP 2025 = 70 000**

Ce chapitre intègre les écritures de rétrocessions des terrains dans le patrimoine de la ville et de cessions de parcelles à l'Euro symbolique sur le budget 2025. Il intègre également les écritures de régularisations des avances versées dans le cadre d'un marché public.

10 – taxe d'aménagement **BP 2024 = 35 000** **BP 2025 = 35 000**

La commune reverse à la CCRVV la taxe d'aménagement liée à la Zone d'activités économiques communautaire de la Montée Rouge.

16 – Remboursement de la dette **BP 2024 = 700 000** **BP 2025 = 720 000**
de la commune (partie capital)

Le chapitre retrace le paiement du capital des annuités d'emprunt.

20 / 21 /travaux **BP 2024 = 2 218 822.39** **BP 2025 = 1 350 917,62**
23 immobilisations en cours **BP 2024 = 5 692 862.74** **BP 2025 = 4 349 944,04**

Articles retraçant les dépenses d'investissement programmées par la commune pour l'année 2025 notamment les travaux sur les vestiaires du stade d'honneur, les travaux de voirie, la poursuite du relamping ainsi que la finalisation des opérations engagées mais non achevées sur 2024.

⍰ les restes à réaliser pour un total de ……. 1 111 832.57€

Les travaux de la place de la République engagés en 2024 non encore payés 917 538.29 €

La fin des travaux des lacs notamment le lot n°2 sur la partie VRD pour 27 530.66 € et 14 037.72 € de voirie sont également inscrits.

La maîtrise d'œuvre pour la démolition et la construction des nouveaux vestiaires au stade d'honneur pour un montant de 79 344.00 €, lancée en 2024 est également reportée sur 2025.

Le solde des restes à réaliser correspond à des petits équipements et aux travaux engagés en 2025 : 73 381.90 €

⍰ Le programme d'investissement 2025 qui a été construit
en privilégiant les axes ci-dessous pour un montant total d'environ ……. 2 077 600.00 €

2025 sera l'année de la finalisation du programme d'investissement de l'équipe municipale.

Parmi les grands projets prévus pour cette mandature :
les vestiaires du stade d'honneur seront démolis et reconstruits. En effet à la suite de l'étude de faisabilité réalisée en 2023, il est apparu que ce bâtiment de plus de 50 ans ne pouvait plus être rénové et qu'il était donc urgent d'investir dans une nouvelle INFRASTRUCTURE SPORTIVE moderne et surtout économe en consommation d'énergie. Ces travaux se dérouleront sur 2 ans avec une première enveloppe de 800 000 € sur 2025.
20 000 € seront consacrés à l'étude du projet de rénovation de la piste d'athlétisme dont la réalisation devrait être prévue pour 2026.
Du matériel pour le Gymnase sera inscrit également à hauteur de 6 500 € (piste tumbling et porte main).
Enfin, il faudra pour 2025 rénover le système de chauffage de la salle du Gymnase 2 pour une estimation à 73 000 €.

Concernant les TRAVAUX VOIRIE, il est prévu une enveloppe de 412 000 € pour les travaux du chemin de Boissière, du pluvial grande terre (1ere phase) et de la mise en sécurité du Rhony.
12 000 € sont inscrits pour le remplacement de 3 poteaux incendies.

Un programme de 3 ans de travaux de démolition des monuments funéraires est prévu au cimetière pour un montant de 30 000 € sur 2025.

Dans le cadre de la revitalisation du CENTRE-VILLE, 30 000 € sont proposés pour la rénovation de la signalétique, notamment pour améliorer la visibilité des commerces.
Une enveloppe pour du mobilier urbain de 41 000 € est inscrite notamment pour renforcer la sécurisation des passages piétons aux abords des écoles.
Une révision allégée du Plan Local d'Urbanisme est nécessaire pour cette année 2025 (17 000 €).

En matière de SOBRIETE ENERGETIQUE, il est prévu le relamping du stade d'honneur pour 60 000 € qui permettra une prévision de baisse de consommation en électricité de plus 40%.
Le travail de relamping de l'éclairage public se poursuivra dans le cadre du contrat de performance énergétique pour 74 500 €.

Dans le cadre des aménagements de LA BASE DE LOISIRS DES LACS, avec l'arrivée des ombrières photovoltaïques, il est prévu la mise en place d'un parking payant avec un système automatisé de paiement (60 000 €). Il est à noter que le parking restera gratuit pour les habitants de Vergèze.

Des travaux d'amélioration des bâtiments des ECOLES notamment la fin du programme d'installation de la climatisation à l'école élémentaire pour 40 000 € seront inscrits sur 2025.
10 000 € d'étude pour une rénovation thermique de l'école maternelle (la rotonde).
Un budget pour les 2 écoles publiques de mobiliers scolaires est également programmé pour 6 100 €.

Des TRAVAUX SUR LES BÂTIMENTS PUBLICS sont également attendus au Cottage notamment le remplacement de la toiture pour 130 000 € et l'aménagement intérieur et extérieur pour 31 000€. D'autres travaux dans les bâtiments communaux sont prévus pour 55 000 €.

Une enveloppe de 72 800 € sera consacrée à l'achat de MATERIELS dans laquelle on retrouvera une machine à peinture pour la voirie, des équipements pour les services du centre technique municipal et les agents d'entretiens, ainsi que du matériel de bureaux.

Pour ce qui est du MATERIEL DE TRANSPORT :

Une balayeuse adaptée à la nouvelle place de la république est également envisagée (occasion recherchée pour moins 100 000€).

Du matériel de sécurisation du réseau INFORMATIQUE ainsi que de la mise à jour de licences seront inscrits au BP 2025 à hauteur de 37 500 €.

45- Chapitres d'opérations pour compte de tiers **BP 2024 = 5 000,00** **BP 2025 = 0,00**
Cette prévision de dépenses au sein de la section d'investissement permet d'effectuer des travaux d'urgences de mise en sécurité de voirie pour le compte de tiers. Il n'y a pas de dossiers en cours de cette teneur.

*

RECETTES D'INVESTISSEMENT 2025

	Recettes d'investissement	BP 2024	BP 2025
001	001 excédent n-1 reporté	1 685 559	860 105
021	virement de la section de fonctionnement	2 991 599	2 320 239
024	Produits des cessions d'immobilisations	770 000	160 000
040 & 041	040 & 041 opérations d'ordre et patrimoniales	1 048 000	1 120 000
10	10 dotations et fonds divers et réserves	360 000	350 000
1068	1068 excédent de fonctionnement capitalisé	826 775	641 000
13	13 subventions d'investissement	1 224 000	1 075 766
45412	45412- Travaux effectués d'office	5 000	0
204-23-27	204 subventions d'équipement versées - 21 cession - 23 cautionnement - 27 autres immo financières	5 334	5 334
	Total des recettes d'investissement	8 916 267	6 532 444

Principales recettes d'investissement :

10 – Dotations & fonds divers **BP 2024 = 360 000,00 BP 2025 = 360 000,00**

. Le FCTVA c'est le retour de TVA sur les travaux éligibles réalisés en n-2 soit un montant de 300 000 €
Le FCTVA permet de récupérer environ 80 % de la TVA payée sur les travaux.
. Le produit de la taxe d'aménagement pour un montant de ..... 50 000 €

1068 – Excédents de fonctionnement capitalisé
Une partie de l'excédent de fonctionnement sera capitalisé afin de poursuivre les projets d'investissement engagés

13 – subventions d'investissement **BP 2024 = 1 224 000,00** **BP 2025 = 1 075 766.00**

 les restes à réaliser pour un total de ……. 995 776.11€

¤ Des demandes de subventions ont été effectuée auprès de l'Etat, de la Région et du Département pour l'aide au financement des travaux de voirie liés au sinistre du 14 septembre 2021.
Les travaux sont finalisés, les soldes de versement sont à demander en 2025 pour un montant total de 32 903.91 € pour la région. Le montant total des financements sur les travaux liés au sinistre du 14 septembre 2021 se monte à 692 352.80 euros (Etat, la Région et le Département).

¤ Les subventions accordées par l'Etat, la Région et le Département pour financer l'installation de batardeaux sur différents sites de la commune (C.TM. et gymnase II) réalisés en 2023 seront versés en 2025 pour un montant de 10 112.20 €.

¤ 20 000 € ont été accordés par la Région Occitanie et 43 750 € par le département pour la réalisation des Skate Park et Pumptrack.

¤ 80 000 € de la Région pour l'aménagement des lacs en base de loisirs. La subvention du département du Gard concernant ce projet a été versé en 2024 pour un montant de 115 500 euros.

¤ 800 000€ pour la requalification de la place de la République qui sera financée par NESTLE WATERS (2ème tranche).

Rappel : NESTLE WATERS a proposé « un soutien au travers d'opérations de mécénat sur le territoire : soutien apporté à des œuvres ou organismes d'intérêt général ayant un caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social, humanitaire, sportif, familial, culturel ou concourant à la mise en valeur du patrimoine artistique, à la défense de l'environnement naturel ou à la diffusion de la culture, de la langue et des connaissances scientifiques françaises, des fondations ou associations reconnues d'utilité publique ou des musées de France, répondant aux mêmes conditions que les œuvres ou organismes d'intérêt général et des établissements d'enseignement supérieur ou d'enseignement artistique publics ou privés, d'intérêt général, à but non lucratif. »

Afin de concrétiser cet accord, NESTLE WATERS et la Commune ont conclu une convention d'engagement pluriannuel, pour le financement des projets d'investissements de la commune ou d'autres actions de mécénat, dans la limite des enveloppes annuelles 800 000 € jusqu'en 2026 puis 500 000 € en 2027 et 2028. Une convention de mécénat spécifique validée par la DGFIP a été conclue pour l'opération de la place de la République en 2024, sur la base de 800 000 euros en 2024 (déjà versée) et 800 000 euros en 2025.
¤ enfin 9 000 € dans le cadre du relamping de l'éclairage public financé par le fonds vert.

 Les autres demandes de subvention concernant le programme d'investissement ….. 80 000 euros

¤ Les lacs ont fait l'objet de demande de financement auprès de l'Europe dans le cadre du fond LEADER, par prudence ces crédits n'ont pas été inscrits.

¤ Par ailleurs la requalification de la place de la République bénéficie du financement de l'Etat à hauteur de 80 000 € dans le cadre du Fonds vert - Renaturation des villes et des villages - notamment grâce à la désimpérméabilisation du site. L'agence de l'eau et le département doivent également notifier en 2025 le financement de ces travaux sur cette même thématique (200 000 euros prévus).
Enfin, la région et le département dans le cadre du contrat territorial devrait également participer

L'agence de l'eau et le département doivent également notifier en 2025 leur participation au financement de ces travaux sur cette même thématique.

024 – produits des cessions **BP 2024 = 770 000** **BP 2025 = 160 000**

La cession des logements rue Jean Macé est en cours, les offres de rachats seront analysées dans le courant du 1er semestre. Le prix d'appel pour cette vente est de 160 000€ pour les deux lots.

021- Virement à la section d'investissement **BP 2024 = 2 991 599,43** **BP 2025 = 2320238,93**

Le **chapitre 021, « *virement de la section de fonctionnement* »**, en recettes d'investissement et le **chapitre 023, « *virement à la section d'investissement* »**, en dépenses de fonctionnement, de montants égaux, sont destinés à traduire *dans le budget* l'estimation de la part d'excédent de fonctionnement qui pourra être consacrée au financement d'investissements (« l'autofinancement »). Mais ils ne donnent pas lieu à réalisation en cours d'année car, tant que les comptes de l'année ne sont pas arrêtés, il n'est pas possible de savoir de combien sera l'excédent de fonctionnement.

040 – Opérations d'ordre **BP 2024 = 890 000** **BP 2025 = 1 050 000**

Ecritures sur les amortissements, sur le patrimoine,
Ainsi que les écritures d'étalement des charges de la sortie de la dette toxique sur la même durée des prêts

041-Opérations patrimoniales **BP 2024 = 258 000** **BP 2025 = 70 000**

Ce chapitre intègre les écritures de rétrocessions des terrains dans le patrimoine de la ville sur le budget 2025 et les écritures de régularisations des avances versées dans le cadre d'un marché public.

23 – 27 - Divers - **BP 2024 = 5334** **BP 2025 = 5334**

Remboursement de l'avance sur travaux au budget annexe de l'eau brute.

001 - Le résultat excédentaire de l'année n-1 **BP 2024 = 1 685 559.02** **BP 2025 = 860 104,74**

L'excédent 2024 reporté en 2025 s'élève à un montant de **860 104,74€**

*

Le budget primitif 2025 s'équilibre comme suit :

Budget primitif 2025	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	11 025 287,07 €	11 025 287,07 €
Section d'investissement	6 532 443,78 €	6 532 443,78 €